



## Rapport financier intermédiaire (non audité)

pour la période close le 29 février 2024

### États de la situation financière (non audité) (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 29 février 2024 et 31 août 2023 (note 1)

	29 février 2024	31 août 2023
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	205 019 \$	218 319 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	4 603	5 097
Intérêts à recevoir	9	14
Dividendes à recevoir	628	526
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	1 372	574
Montant à recevoir à l'émission de parts	742	177
Actifs dérivés	8	6
<b>Total de l'actif</b>	<b>212 381</b>	<b>224 713</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif courant</b>		
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	2 374	825
Montant à payer au rachat de parts	349	231
Provision pour retenues d'impôt (note 7)	319	–
Passifs dérivés	76	75
<b>Total du passif</b>	<b>3 118</b>	<b>1 131</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)</b>	<b>209 263 \$</b>	<b>223 582 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	s. o.	s. o.
Catégorie Plus	2 932 \$	3 367 \$
Catégorie Plus T4	– \$	– \$
Catégorie Plus T6	– \$	– \$
Catégorie Plus-H	– \$	– \$
Catégorie Plus-H T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-H T6	– \$	– \$
Catégorie C	170 \$	331 \$
Catégorie I	4 627 \$	4 603 \$
Catégorie Plus-F	2 \$	2 \$
Catégorie Plus-F T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-F T6	– \$	– \$
Catégorie Plus-FH	9 \$	8 \$
Catégorie Plus-FH T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-FH T6	– \$	– \$
Catégorie Plus-N	– \$	– \$
Catégorie Plus-N T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-N T6	– \$	– \$
Catégorie Plus-NH	– \$	– \$
Catégorie Plus-NH T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-NH T6	– \$	– \$
Catégorie O	190 287 \$	202 010 \$
Catégorie OH	11 236 \$	13 261 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)</b>		
Catégorie A	s. o.	s. o.
Catégorie Plus	12,57 \$	12,01 \$
Catégorie Plus T4	8,57 \$	8,35 \$
Catégorie Plus T6	7,53 \$	7,40 \$
Catégorie Plus-H	11,50 \$	11,13 \$
Catégorie Plus-H T4	7,43 \$	7,22 \$
Catégorie Plus-H T6	6,72 \$	6,65 \$
Catégorie C	11,74 \$	11,29 \$
Catégorie I	11,66 \$	11,29 \$
Catégorie Plus-F	12,57 \$	12,16 \$
Catégorie Plus-F T4	9,27 \$	8,97 \$
Catégorie Plus-F T6	8,08 \$	7,91 \$
Catégorie Plus-FH	11,21 \$	10,74 \$
Catégorie Plus-FH T4	8,41 \$	8,13 \$
Catégorie Plus-FH T6	7,11 \$	7,06 \$

	29 février 2024	31 août 2023
Catégorie Plus-N	12,54 \$	11,91 \$
Catégorie Plus-N T4	9,27 \$	8,97 \$
Catégorie Plus-N T6	8,08 \$	7,90 \$
Catégorie Plus-NH	11,43 \$	10,82 \$
Catégorie Plus-NH T4	8,41 \$	8,13 \$
Catégorie Plus-NH T6	7,24 \$	7,16 \$
Catégorie O	15,95 \$	15,55 \$
Catégorie OH	11,28 \$	10,84 \$

#### † Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Mandat avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 29 février 2024 et 31 août 2023.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
29 février 2024	2 432	2 595
31 août 2023	1 090	1 145

#### Type de garantie\* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
29 février 2024	–	2 595	–	–
31 août 2023	–	1 145	–	–

\* Les définitions se trouvent à la note 2k.

#### Organisation du Mandat (note 1)

Le Mandat a été créé le 19 novembre 1999 (désignée la date de création).

	Date de début des activités
Catégorie Plus	31 mai 2016
Catégorie Plus T4	31 mai 2016
Catégorie Plus T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-H	31 mai 2016
Catégorie Plus-H T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-H T6	31 mai 2016
Catégorie C	16 février 2006
Catégorie I	17 février 2006
Catégorie Plus-F	31 mai 2016
Catégorie Plus-F T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-F T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-N	31 mai 2016
Catégorie Plus-N T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-N T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH T6	31 mai 2016
Catégorie O	15 mars 2005
Catégorie OH	31 mai 2016

## Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

### États du résultat global (non audité) (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 29 février 2024 et 28 février 2023 (note 1)

	29 février 2024	28 février 2023
<b>Profit net (perte nette) sur instruments financiers</b>		
Intérêts aux fins de distribution	41 \$	61 \$
Revenu de dividendes	1 950	2 500
Profit (perte) sur dérivés	(50)	-
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(4 944)	(5 877)
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	(103)	(655)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	15 137	9 461
<b>Profit net (perte nette) sur instruments financiers</b>	<b>12 031</b>	<b>5 490</b>
<b>Autres produits</b>		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	8	(12)
Revenu tiré du prêt de titres ±	1	5
	9	(7)
<b>Charges (note 6)</b>		
Frais de gestion ±±	56	74
Frais d'administration fixes ±±±	8	8
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	-	-
Coûts de transaction ±±±±	321	334
Retenues d'impôt (note 7)	538	266
	923	682
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	-	-
	923	682

<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	<b>11 117</b>	<b>4 801</b>
---	---------------	--------------

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	s. o.	61 \$
Catégorie Plus	129 \$	3 \$
Catégorie Plus T4	-	-
Catégorie Plus T6	-	-
Catégorie Plus-H	-	(2) \$
Catégorie Plus-H T4	-	-
Catégorie Plus-H T6	-	-
Catégorie C	4 \$	6 \$
Catégorie I	222 \$	79 \$
Catégorie Plus-F	-	1 \$
Catégorie Plus-F T4	-	-
Catégorie Plus-F T6	-	-
Catégorie Plus-FH	1 \$	(3) \$
Catégorie Plus-FH T4	-	-
Catégorie Plus-FH T6	-	-
Catégorie Plus-N	-	-
Catégorie Plus-N T4	-	-
Catégorie Plus-N T6	-	-
Catégorie Plus-NH	-	-
Catégorie Plus-NH T4	-	-
Catégorie Plus-NH T6	-	-
Catégorie O	10 198 \$	4 683 \$
Catégorie OH	563 \$	(27) \$

Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie		
Catégorie A	s. o.	267
Catégorie Plus	252	16
Catégorie Plus T4	-	-
Catégorie Plus T6	-	-
Catégorie Plus-H	-	2
Catégorie Plus-H T4	-	-
Catégorie Plus-H T6	-	-
Catégorie C	26	34
Catégorie I	401	410
Catégorie Plus-F	-	-
Catégorie Plus-F T4	-	-
Catégorie Plus-F T6	-	-
Catégorie Plus-FH	1	2
Catégorie Plus-FH T4	-	-
Catégorie Plus-FH T6	-	-
Catégorie Plus-N	-	-
Catégorie Plus-N T4	-	-
Catégorie Plus-N T6	-	-

	29 février 2024	28 février 2023
Catégorie Plus-NH	-	-
Catégorie Plus-NH T4	-	-
Catégorie Plus-NH T6	-	-
Catégorie O	11 877	11 598
Catégorie OH	1 156	1 052
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)</b>		
Catégorie A	s. o.	0,25 \$
Catégorie Plus	0,52 \$	0,20 \$
Catégorie Plus T4	0,40 \$	0,13 \$
Catégorie Plus T6	0,35 \$	0,12 \$
Catégorie Plus-H	0,37 \$	(0,93) \$
Catégorie Plus-H T4	0,38 \$	(0,19) \$
Catégorie Plus-H T6	0,28 \$	(0,14) \$
Catégorie C	0,17 \$	0,18 \$
Catégorie I	0,56 \$	0,21 \$
Catégorie Plus-F	0,64 \$	0,22 \$
Catégorie Plus-F T4	0,48 \$	0,19 \$
Catégorie Plus-F T6	0,41 \$	0,17 \$
Catégorie Plus-FH	0,52 \$	(1,70) \$
Catégorie Plus-FH T4	0,44 \$	(0,10) \$
Catégorie Plus-FH T6	0,27 \$	(0,08) \$
Catégorie Plus-N	0,64 \$	0,24 \$
Catégorie Plus-N T4	0,48 \$	0,19 \$
Catégorie Plus-N T6	0,41 \$	0,17 \$
Catégorie Plus-NH	0,61 \$	(0,15) \$
Catégorie Plus-NH T4	0,44 \$	(0,10) \$
Catégorie Plus-NH T6	0,30 \$	(0,11) \$
Catégorie O	0,86 \$	0,40 \$
Catégorie OH	0,48 \$	(0,03) \$

#### ± Revenu tiré du prêt de titres (note 2k)

	29 février 2024	28 février 2023
	(en milliers)	(en milliers)
Revenu brut tiré du prêt de titres	2 \$	7 \$
Intérêts versés sur la garantie	-	-
Retenues d'impôt	-	-
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	(1)	(2)
<b>Revenu tiré du prêt de titres</b>	<b>1 \$</b>	<b>5 \$</b>

#### ±± Taux maximums des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie Plus	1,65 %
Catégorie Plus T4	1,65 %
Catégorie Plus T6	1,65 %
Catégorie Plus-H	1,65 %
Catégorie Plus-H T4	1,65 %
Catégorie Plus-H T6	1,65 %
Catégorie C	2,05 %
Catégorie I	1,05 %
Catégorie Plus-F	0,65 %
Catégorie Plus-F T4	0,65 %
Catégorie Plus-F T6	0,65 %
Catégorie Plus-FH	0,65 %
Catégorie Plus-FH T4	0,65 %
Catégorie Plus-FH T6	0,65 %
Catégorie Plus-N	0,65 %
Catégorie Plus-N T4	0,65 %
Catégorie Plus-N T6	0,65 %
Catégorie Plus-NH	0,65 %
Catégorie Plus-NH T4	0,65 %
Catégorie Plus-NH T6	0,65 %
Catégorie O	0,00 %
Catégorie OH	0,00 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

### ††† Frais d'administration fixes (note 6)

Catégorie Plus	0,30 %
Catégorie Plus T4	0,30 %
Catégorie Plus T6	0,30 %
Catégorie Plus-H	0,30 %
Catégorie Plus-H T4	0,30 %
Catégorie Plus-H T6	0,30 %
Catégorie C	0,10 %
Catégorie I	0,10 %
Catégorie Plus-F	0,25 %
Catégorie Plus-F T4	0,25 %
Catégorie Plus-F T6	0,25 %
Catégorie Plus-FH	0,25 %
Catégorie Plus-FH T4	0,25 %
Catégorie Plus-FH T6	0,25 %
Catégorie Plus-N	0,25 %
Catégorie Plus-N T4	0,25 %
Catégorie Plus-N T6	0,25 %
Catégorie Plus-NH	0,25 %
Catégorie Plus-NH T4	0,25 %
Catégorie Plus-NH T6	0,25 %
Catégorie O	s. o.
Catégorie OH	s. o.

### ††† Commissions de courtage et honoraires (notes 8 et 9)

	2024	2023
<b>Commissions de courtage et autres honoraires (en milliers de dollars)</b>		
Total payé	193	198
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc.	–	–
Payé à CIBC World Markets Corp.	–	–
<b>Rabais de courtage (en milliers de dollars)</b>		
Total payé	106	104
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.	–	–

### Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Mandat (incluant toutes les taxes applicables) à la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (désignée *STM CIBC*) au titre des services de prêt de titres pour les périodes closes les 29 février 2024 et 28 février 2023 étaient les suivants :

	2024	2023
(en milliers de dollars)	–	2

Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)  
(en milliers)

Pour les périodes closes les 29 février 2024 et 28 février 2023 (note 1)

	Parts de catégorie A		Parts de catégorie Plus		Parts de catégorie Plus T4		Parts de catégorie Plus T6	
	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	61 \$	129 \$	3 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
<b>Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables †</b>								
Du revenu de placement net	(44)	–	(2)	–	–	–	–	–
	(44)	–	(2)	–	–	–	–	–
<b>Transactions sur parts rachetables</b>								
Montant reçu à l'émission de parts	124	328	11	–	–	–	–	–
Montant reçu au réinvestissement des distributions	44	–	2	–	–	–	–	–
Montant payé au rachat de parts	(329)	(892)	(12)	–	–	–	–	–
	(161)	(564)	1	–	–	–	–	–
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	(144)	(435)	2	–	–	–	–	–
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période</b>	4 465	3 367	181	–	–	–	–	–
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période</b>	4 321 \$	2 932 \$	183 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

**Parts rachetables émises et en circulation (note 5)**

Aux 29 février 2024 et 28 février 2023

Solde au début de la période	272	280	16	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises	7	28	1	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	3	–	–	–	–	–	–	–
	282	308	17	–	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	(20)	(75)	(1)	–	–	–	–	–
Solde à la fin de la période	262	233	16	–	–	–	–	–

	Parts de catégorie Plus-H		Parts de catégorie Plus-H T4		Parts de catégorie Plus-H T6		Parts de catégorie C	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	– \$	(2) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	4 \$	6 \$
<b>Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables †</b>								
Du revenu de placement net	–	–	–	–	–	–	(2)	(3)
	–	–	–	–	–	–	(2)	(3)
<b>Transactions sur parts rachetables</b>								
Montant reçu à l'émission de parts	–	–	–	–	–	–	12	37
Montant reçu au réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	2	3
Montant payé au rachat de parts	–	(18)	–	–	–	–	(177)	(60)
	–	(18)	–	–	–	–	(163)	(20)
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	–	(20)	–	–	–	–	(161)	(17)
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période</b>	–	20	–	–	–	–	331	365
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période</b>	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	170 \$	348 \$

**Parts rachetables émises et en circulation (note 5)**

Aux 29 février 2024 et 28 février 2023

Solde au début de la période	–	2	–	–	–	–	29	34
Parts rachetables émises	–	–	–	–	–	–	1	3
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	2	–	–	–	–	30	37
Parts rachetables rachetées	–	(2)	–	–	–	–	(16)	(5)
Solde à la fin de la période	–	–	–	–	–	–	14	32

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)  
(en milliers) (suite)

Pour les périodes closes les 29 février 2024 et 28 février 2023 (note 1)

	Parts de catégorie I		Parts de catégorie Plus-F		Parts de catégorie Plus-F T4		Parts de catégorie Plus-F T6	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	<b>222 \$</b>	<b>79 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡</b>								
Du revenu de placement net	(73)	(88)	–	–	–	–	–	–
	(73)	(88)	–	–	–	–	–	–
<b>Transactions sur parts rachetables</b>								
Montant reçu à l'émission de parts	99	259	–	–	–	–	–	–
Montant reçu au réinvestissement des distributions	73	87	–	–	–	–	–	–
Montant payé au rachat de parts	(297)	(177)	–	–	–	–	–	–
	(125)	169	–	–	–	–	–	–
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>24</b>	<b>160</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période</b>	<b>4 603</b>	<b>4 305</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période</b>	<b>4 627 \$</b>	<b>4 465 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 29 février 2024 et 28 février 2023

Solde au début de la période	408	402	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises	9	24	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	7	8	–	–	–	–	–	–
	424	434	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	(27)	(17)	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin de la période	397	417	–	–	–	–	–	–

	Parts de catégorie Plus-FH		Parts de catégorie Plus-FH T4		Parts de catégorie Plus-FH T6		Parts de catégorie Plus-N	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	<b>1 \$</b>	<b>(3) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>								
Montant payé au rachat de parts	–	(31)	–	–	–	–	–	–
	–	(31)	–	–	–	–	–	–
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>1</b>	<b>(34)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période</b>	<b>8</b>	<b>42</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période</b>	<b>9 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 29 février 2024 et 28 février 2023

Solde au début de la période	1	4	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises	–	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	–	–
	1	4	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	–	(3)	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin de la période	1	1	–	–	–	–	–	–

	Parts de catégorie Plus-N T4		Parts de catégorie Plus-N T6		Parts de catégorie Plus-NH		Parts de catégorie Plus-NH T4	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 29 février 2024 et 28 février 2023

Solde au début de la période	–	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises	–	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin de la période	–	–	–	–	–	–	–	–

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)**  
(en milliers) (suite)

Pour les périodes closes les 29 février 2024 et 28 février 2023 (note 1)

	Parts de catégorie Plus-NH T6		Parts de catégorie O		Parts de catégorie OH	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>10 198 \$</b>	<b>4 683 \$</b>	<b>563 \$</b>	<b>(27) \$</b>
<b>Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡</b>						
Du revenu de placement net	–	–	(5 536)	(4 403)	(169)	(303)
	–	–	(5 536)	(4 403)	(169)	(303)
<b>Transactions sur parts rachetables</b>						
Montant reçu à l'émission de parts	–	–	20 866	46 105	329	3 923
Montant reçu au réinvestissement des distributions	–	–	5 240	4 356	163	293
Montant payé au rachat de parts	–	–	(42 491)	(16 911)	(2 911)	(1 072)
	–	–	(16 385)	33 550	(2 419)	3 144
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(11 723)</b>	<b>33 830</b>	<b>(2 025)</b>	<b>2 814</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>202 010</b>	<b>152 003</b>	<b>13 261</b>	<b>9 269</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>190 287 \$</b>	<b>185 833 \$</b>	<b>11 236 \$</b>	<b>12 083 \$</b>
<b>Parts rachetables émises et en circulation (note 5)</b>						
Aux 29 février 2024 et 28 février 2023						
Solde au début de la période	–	–	12 988	10 375	1 223	876
Parts rachetables émises	–	–	1 361	3 174	31	392
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	–	352	305	15	30
	–	–	14 701	13 854	1 269	1 298
Parts rachetables rachetées	–	–	(2 767)	(1 165)	(273)	(107)
Solde à la fin de la période	–	–	11 934	12 689	996	1 191

**‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)**

En décembre 2023, le Mandat disposait des pertes en capital nettes et des pertes autres qu'en capital suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes en capital nettes	Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2033 à 2043
10 272	–

**Tableaux des flux de trésorerie (non audité)**  
**(en milliers)**

Pour les périodes closes les 29 février 2024 et 28 février 2023 (note 1)

	29 février 2024	28 février 2023
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	11 117 \$	4 801 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(8)	12
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	4 944	5 877
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(15 137)	(9 461)
Achat de placements	(64 221)	(94 226)
Produits de la vente de placements	88 464	63 475
Intérêts à recevoir	5	(10)
Dividendes à recevoir	(102)	137
Autres charges à payer et autres passifs	319	–
	<b>25 381</b>	<b>(29 395)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Montant reçu à l'émission de parts	21 069	50 189
Montant payé au rachat de parts	(46 650)	(18 777)
Distributions versées aux porteurs de parts	(302)	(58)
	<b>(25 883)</b>	<b>31 354</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période</b>		
	<b>(502)</b>	<b>1 959</b>
<b>Perte (profit) de change sur la trésorerie</b>		
	<b>8</b>	<b>(12)</b>
<b>Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période</b>		
	<b>5 097</b>	<b>3 583</b>
<b>Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période</b>		
	<b>4 603 \$</b>	<b>5 530 \$</b>
Intérêts reçus		
	46 \$	51 \$
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts		
	1 629 \$	2 371 \$





## Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

### Inventaire du portefeuille (non audité) Au 29 février 2024 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Makalot Industrial Co. Ltd.	67 000	1 021	1 070	
Poya International Co. Ltd.	38 430	1 011	811	
Sunonwealth Electric Machine Industry Co. Ltd.	354 000	1 901	1 933	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	629 000	13 304	18 707	
Unimicron Technology Corp.	171 000	1 293	1 319	
United Microelectronics Corp.	488 000	1 107	1 021	
WiWynn Corp.	13 000	462	1 303	
		24 817	33 291	15,9 %
<b><sup>13</sup> Thaïlande (note 10)</b>				
Bangkok Dusit Medical Services PCL, CAÉ sans droit de vote	1 265 600	1 293	1 365	
PTT Exploration and Production PCL, CAÉ sans droit de vote	312 700	1 966	1 782	
		3 259	3 147	1,5 %
<b>Turquie</b>				
Pegasus Hava Tasimaciligi AS	23 853	1 039	889	
Teknosa Ic Ve Dis Ticaret AS	235 495	482	517	
Yapi ve Kredi Bankasi AS	1 822 003	1 735	1 825	
		3 256	3 231	1,5 %

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
<b><sup>1</sup> Émirats arabes unis (note 10)</b>				
Emaar Properties PJSC	733 031	1 620	2 200	
Emirates NBD PJSC	260 095	1 265	1 758	
		2 885	3 958	1,9 %
<b><sup>15</sup> États-Unis (note 10)</b>				
Samsonite International SA	334 200	1 204	1 582	
		1 204	1 582	0,8 %
<b>TOTAL DES ACTIONS INTERNATIONALES</b>		<b>188 000</b>	<b>205 019</b>	<b>98,0 %</b>
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>		<b>188 000</b>	<b>205 019</b>	<b>98,0 %</b>
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen		(312)		
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>		<b>187 688</b>	<b>205 019</b>	<b>98,0 %</b>
Actifs dérivés			8	0,0 %
Passifs dérivés			(76)	(0,0) %
Autres actifs, moins les passifs			4 312	2,0 %
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>			<b>209 263</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>1-16</sup>Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

### Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	AED	7 659	CAD	2 812	0,367	0,369	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	AED	6	CAD	2	0,367	0,370	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	193 799	AED	528 898	2,729	2,707	(2)
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	4 526	AED	12 280	2,713	2,707	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	4 317	AED	11 788	2,731	2,707	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	4 079	AED	11 117	2,726	2,707	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2 850	AED	7 782	2,730	2,707	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2 520	AED	6 839	2,714	2,707	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2 363	AED	6 403	2,710	2,707	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	149	AED	406	2,729	2,707	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	4	AED	11	2,725	2,705	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	3	AED	9	2,715	2,707	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	3	AED	9	2,730	2,706	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2	AED	6	2,734	2,709	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2	AED	5	2,714	2,714	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2	AED	5	2,707	2,707	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	BRL	63 545	CAD	17 315	0,272	0,273	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	BRL	40 432	CAD	10 917	0,270	0,273	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	BRL	39 749	CAD	10 725	0,270	0,273	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	BRL	49	CAD	13	0,273	0,273	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	BRL	31	CAD	8	0,270	0,272	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	BRL	31	CAD	8	0,270	0,272	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	577 809	BRL	2 149 873	3,721	3,670	(8)
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	9 236	BRL	34 234	3,706	3,670	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	8 320	BRL	30 955	3,721	3,670	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	6 162	BRL	22 580	3,664	3,670	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	444	BRL	1 651	3,721	3,670	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	9	BRL	34	3,708	3,668	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	6	BRL	24	3,722	3,670	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	5	BRL	17	3,665	3,673	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CLP	324 774	CAD	458	0,001	0,001	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CLP	308 409	CAD	432	0,001	0,001	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CLP	307 010	CAD	419	0,001	0,001	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CLP	303 932	CAD	426	0,001	0,001	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CLP	253	CAD	–	0,001	0,001	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CLP	248	CAD	–	0,001	0,001	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CLP	238	CAD	–	0,001	0,001	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CLP	234	CAD	–	0,001	0,001	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	35 441	CLP	25 320 117	714,425	712,555	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	947	CLP	676 720	714,578	712,554	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	860	CLP	616 567	716,722	712,555	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	829	CLP	598 894	722,046	712,553	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	545	CLP	396 574	727,458	712,558	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	27	CLP	19 442	714,517	712,683	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	CLP	563	721,795	712,658	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	CLP	521	713,699	713,699	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	CLP	472	715,152	715,152	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	–	CLP	303	721,429	704,651	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CNY	268 227	CAD	51 260	0,191	0,190	(1)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Devise vendue		Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)	
					Valeur nominale	Valeur nominale				
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CNY	37 324	CAD	7 093	0,190	0,190	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CNY	25 243	CAD	4 808	0,190	0,190	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CNY	207	CAD	40	0,191	0,190	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CNY	29	CAD	6	0,190	0,190	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CNY	20	CAD	4	0,190	0,190	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	440 584	CNY	2 358 776	5,354	5,268	(7)
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	44 281	CNY	232 913	5,260	5,268	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	22 265	CNY	117 427	5,274	5,268	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	22 214	CNY	117 204	5,276	5,268	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	338	CNY	1 811	5,354	5,268	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	32	CNY	167	5,259	5,268	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	17	CNY	90	5,275	5,269	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	17	CNY	90	5,275	5,269	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	4	CNY	22	5,274	5,274	–
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	EUR	2 108	CAD	3 092	1,467	1,467	–
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	EUR	2 104	CAD	3 058	1,454	1,467	–
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	EUR	1 599	CAD	2 348	1,468	1,467	–
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	EUR	1	CAD	2	1,472	1,463	–
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	EUR	1	CAD	2	1,471	1,471	–
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	221 470	EUR	152 676	0,689	0,681	(3)
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2 854	EUR	1 955	0,685	0,681	–
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2 846	EUR	1 957	0,688	0,681	–
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2 362	EUR	1 624	0,688	0,681	–
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	170	EUR	117	0,689	0,681	–
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2	EUR	2	0,688	0,682	–
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2	EUR	1	0,687	0,683	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	GBP	1 010	CAD	1 730	1,713	1,713	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	GBP	628	CAD	1 079	1,719	1,713	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	GBP	269	CAD	459	1,708	1,713	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	GBP	1	CAD	1	1,718	1,718	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	GBP	–	CAD	1	1,714	1,714	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	34 465	GBP	20 307	0,589	0,584	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 647	GBP	965	0,586	0,584	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	685	GBP	403	0,588	0,584	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	551	GBP	325	0,590	0,584	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	443	GBP	260	0,587	0,584	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	26	GBP	16	0,589	0,584	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	GBP	1	0,587	0,583	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	GBP	–	0,585	0,585	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	–	GBP	–	0,595	0,581	–
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	674 498	CAD	116 603	0,173	0,173	1
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	226 711	CAD	39 328	0,173	0,173	–
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	179 420	CAD	30 909	0,172	0,173	–
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	154 140	CAD	26 755	0,174	0,173	–
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	484	CAD	84	0,173	0,173	–
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	176	CAD	31	0,173	0,173	–
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	138	CAD	24	0,172	0,173	–
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	119	CAD	21	0,174	0,173	–
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 613 670	HKD	9 367 298	5,805	5,768	(11)
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	32 333	HKD	187 763	5,807	5,768	–
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	28 977	HKD	168 115	5,802	5,768	–
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	27 661	HKD	160 389	5,798	5,768	–
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	21 018	HKD	121 839	5,797	5,768	–
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 239	HKD	7 192	5,805	5,768	–
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	25	HKD	143	5,806	5,769	–
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	22	HKD	127	5,802	5,768	–
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	21	HKD	124	5,800	5,767	–
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	16	HKD	93	5,798	5,766	–
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HUF	372 323	CAD	1 389	0,004	0,004	–
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HUF	297 650	CAD	1 116	0,004	0,004	–
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HUF	276 195	CAD	1 031	0,004	0,004	–
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HUF	264 978	CAD	993	0,004	0,004	–
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HUF	329	CAD	1	0,004	0,004	–
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HUF	238	CAD	1	0,004	0,004	–
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HUF	214	CAD	1	0,004	0,004	–
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	89 603	HUF	24 094 546	268,904	268,055	–
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	5 717	HUF	1 531 544	267,887	268,055	–
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2 654	HUF	714 993	269,434	268,055	–
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 840	HUF	492 665	267,783	268,056	–
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 330	HUF	354 287	266,339	268,056	–
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	69	HUF	18 499	268,922	268,065	–
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	4	HUF	1 175	267,670	268,281	–
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2	HUF	548	269,882	268,559	–
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	HUF	377	267,560	267,560	–
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	HUF	210	265,899	269,308	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	IDR	41 832 683	CAD	3 617	0,00086	0,00086	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	IDR	38 904 148	CAD	3 355	0,00086	0,00086	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	IDR	35 369 295	CAD	3 057	0,00086	0,00086	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	IDR	21 857 639	CAD	1 885	0,00086	0,00086	–

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devises achetées		Devises vendues		Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
				Valeur nominale	Valeur nominale	Valeur nominale	Valeur nominale			
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	IDR	32 166	CAD	3	0,000086	0,000086	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	IDR	28 051	CAD	2	0,000086	0,000086	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	IDR	21 319	CAD	2	0,000086	0,000086	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	IDR	17 038	CAD	1	0,000086	0,000086	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	184 781	IDR	2 148 527 122	11 627,431	11 585,069	(1)
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	6 521	IDR	75 822 067	11 628,188	11 585,068	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	3 773	IDR	43 732 457	11 591,297	11 585,064	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	3 421	IDR	39 690 302	11 602,400	11 585,061	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	142	IDR	1 649 580	11 627,405	11 584,943	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	5	IDR	58 120	11 624,068	11 577,757	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	3	IDR	33 339	11 576,042	11 576,042	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	3	IDR	30 566	11 622,053	11 578,030	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	INR	3 766 048	CAD	61 613	0,016	0,016	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	INR	2 860 317	CAD	46 568	0,016	0,016	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	INR	2 478 317	CAD	40 274	0,016	0,016	1
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	INR	1 487 683	CAD	24 086	0,016	0,016	1
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	INR	929 278	CAD	15 053	0,016	0,016	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	INR	2 908	CAD	48	0,016	0,016	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	INR	2 213	CAD	36	0,016	0,016	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	INR	1 551	CAD	25	0,016	0,016	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	INR	1 150	CAD	19	0,016	0,016	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	INR	718	CAD	12	0,016	0,016	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 500 623	INR	92 654 107	61,744	61,150	(15)
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	23 804	INR	1 467 777	61,660	61,150	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	21 543	INR	1 325 601	61,534	61,150	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	21 098	INR	1 295 080	61,383	61,150	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 152	INR	71 140	61,744	61,150	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	18	INR	1 125	61,675	61,139	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	16	INR	990	61,388	61,161	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	16	INR	991	61,530	61,150	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	KRW	48 671 000	CAD	49 389	0,001	0,001	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	KRW	20 227 420	CAD	20 533	0,001	0,001	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	KRW	17 478 943	CAD	17 798	0,001	0,001	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	KRW	38 170	CAD	39	0,001	0,001	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	KRW	15 734	CAD	16	0,001	0,001	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	KRW	13 646	CAD	14	0,001	0,001	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 566 560	KRW	1 544 026 592	985,616	981,877	(6)
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	133 921	KRW	132 044 206	985,985	981,877	(1)
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	38 455	KRW	37 843 159	984,082	981,876	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	23 262	KRW	22 864 515	982,918	981,876	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	16 226	KRW	15 991 944	985,583	981,877	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 203	KRW	1 185 539	985,617	981,878	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	110	KRW	108 006	985,996	981,873	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	29	KRW	29 019	984,028	982,030	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	18	KRW	17 581	982,728	981,630	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	12	KRW	12 200	985,460	981,496	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	MXN	161 581	CAD	12 665	0,078	0,079	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	MXN	131 151	CAD	10 242	0,078	0,079	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	MXN	126 136	CAD	9 887	0,078	0,079	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	MXN	55 243	CAD	4 338	0,079	0,079	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	MXN	48 905	CAD	3 876	0,079	0,079	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	MXN	48 282	CAD	3 819	0,079	0,079	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	MXN	45 972	CAD	3 628	0,079	0,079	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	MXN	124	CAD	10	0,078	0,079	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	MXN	101	CAD	8	0,078	0,079	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	MXN	97	CAD	8	0,078	0,079	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	MXN	58	CAD	5	0,079	0,079	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	MXN	42	CAD	3	0,079	0,080	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	MXN	39	CAD	3	0,079	0,080	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	335 874	MXN	4 290 714	12,775	12,593	(5)
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	11 559	MXN	147 412	12,753	12,593	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	8 389	MXN	106 653	12,713	12,593	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	8 188	MXN	103 825	12,680	12,593	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	258	MXN	3 294	12,775	12,593	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	9	MXN	113	12,746	12,590	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	6	MXN	82	12,720	12,583	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	6	MXN	80	12,678	12,598	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	PLN	13 717	CAD	4 668	0,340	0,340	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	PLN	4 175	CAD	1 401	0,336	0,340	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	PLN	11	CAD	4	0,340	0,340	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	PLN	3	CAD	1	0,335	0,339	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	120 672	PLN	360 149	2,985	2,943	(2)
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	5 719	PLN	16 966	2,967	2,943	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	5 047	PLN	14 921	2,956	2,943	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2 494	PLN	7 331	2,939	2,943	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 296	PLN	3 877	2,992	2,943	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	93	PLN	277	2,984	2,943	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	4	PLN	13	2,968	2,941	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	4	PLN	11	2,954	2,946	-

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Devise vendue		Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)	
					Valeur nominale	Valeur nominale				
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2	PLN	6	2,942	2,942	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	PLN	4	2,986	2,946	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	THB	85 979	CAD	3 242	0,038	0,038	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	THB	54 827	CAD	2 073	0,038	0,038	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	THB	67	CAD	3	0,038	0,038	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	THB	42	CAD	2	0,038	0,038	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	THB	35	CAD	1	0,038	0,038	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	170 651	THB	4 536 458	26,583	26,400	(1)
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	3 883	THB	103 748	26,715	26,400	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	3 345	THB	89 075	26,625	26,400	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	131	THB	3 483	26,583	26,400	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	5	THB	120	26,640	26,405	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	3	THB	78	26,754	26,394	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	TWD	1 357 150	CAD	58 400	0,043	0,043	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	TWD	1 051 036	CAD	45 535	0,043	0,043	(1)
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	TWD	737 000	CAD	31 640	0,043	0,043	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	TWD	632 623	CAD	27 184	0,043	0,043	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	TWD	870	CAD	37	0,043	0,043	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	TWD	811	CAD	35	0,043	0,043	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	TWD	572	CAD	25	0,043	0,043	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	TWD	491	CAD	21	0,043	0,043	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 863 018	TWD	43 303 700	23,244	23,298	5
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	43 641	TWD	1 014 440	23,245	23,298	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	40 224	TWD	935 145	23,248	23,298	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	34 262	TWD	801 694	23,399	23,298	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	18 975	TWD	439 579	23,167	23,298	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 430	TWD	33 247	23,244	23,298	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	33	TWD	778	23,245	23,300	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	31	TWD	717	23,249	23,302	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	26	TWD	602	23,397	23,297	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	15	TWD	336	23,163	23,292	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 355 011	USD	1 007 025	0,743	0,737	(12)
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	47 804	USD	35 471	0,742	0,737	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	27 859	USD	20 671	0,742	0,737	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	22 589	USD	16 720	0,740	0,737	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	22 117	USD	16 436	0,743	0,737	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	19 563	USD	14 450	0,739	0,737	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 040	USD	773	0,743	0,737	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	42	USD	31	0,742	0,737	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	21	USD	16	0,742	0,737	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	17	USD	13	0,740	0,737	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	17	USD	12	0,743	0,737	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	15	USD	11	0,738	0,737	-
16	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	ZAR	30 548	CAD	2 161	0,071	0,071	-
16	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	ZAR	21 937	CAD	1 531	0,070	0,071	-
16	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	ZAR	16 793	CAD	1 183	0,070	0,071	-
16	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	ZAR	24	CAD	2	0,071	0,071	-
16	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	ZAR	18	CAD	1	0,070	0,071	-
16	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	ZAR	13	CAD	1	0,071	0,071	-
16	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	110 653	ZAR	1 565 497	14,148	14,154	-
16	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2 318	ZAR	32 717	14,114	14,154	-
16	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 636	ZAR	23 109	14,124	14,154	-
16	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 299	ZAR	18 266	14,062	14,154	-
16	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	85	ZAR	1 202	14,149	14,154	-
16	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2	ZAR	25	14,153	14,153	-
16	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	ZAR	21	14,075	14,172	-
16	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	ZAR	17	14,157	14,157	-
<b>Actifs et passifs dérivés – contrats à terme</b>										<b>(68)</b>

\* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Mandat est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

\*\* Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

## Annexe à l'inventaire du portefeuille (non audité)

Conventions de compensation (note 2d)  
(en milliers)

Le Mandat peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 29 février 2024 et 31 août 2023, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés		Montants nets présentés aux états de la situation financière	Montants non compensés		Montants nets
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS		Conventions-cadres de compensation	Espèces reçues en garantie	
<b>Au 29 février 2024</b>						
Actifs dérivés de gré à gré	8 \$	– \$	8 \$	(8) \$	– \$	– \$
Passifs dérivés de gré à gré	(76)	–	(76)	8	–	(68)
<b>Total</b>	<b>(68) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(68) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(68) \$</b>
<b>Au 31 août 2023</b>						
Actifs dérivés de gré à gré	6 \$	– \$	6 \$	(6) \$	– \$	– \$
Passifs dérivés de gré à gré	(75)	–	(75)	6	–	(69)
<b>Total</b>	<b>(69) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(69) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(69) \$</b>

## Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 29 février 2024 et 31 août 2023, le Mandat ne détenait aucun placement dans des fonds sous-jacents où les participations représentaient plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

## Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC (désigné le *Mandat*) cherche à obtenir une croissance du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié constitué principalement de titres de participation de sociétés établies dans un pays en développement ou y exerçant une grande partie de leurs activités. Les pays en développement incluent généralement tous les pays autres que les États-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie et certains pays de l'Europe occidentale.

Stratégies de placement : Le Mandat investit principalement dans des actions ordinaires, et peut aussi acheter des titres qui sont convertibles en actions ordinaires, et dans des parts de fonds négociés en Bourse. Au moment de prendre des décisions de placement, le Mandat peut s'appuyer sur différents modes de placement, comme des stratégies fondées sur la croissance et la valeur.

Les principaux risques inhérents au Mandat sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

## Risque de concentration aux 29 février 2024 et 31 août 2023

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Mandat au 29 février 2024.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Mandat au 31 août 2023 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

## Au 31 août 2023

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
<b>Actions internationales</b>	
Brésil	7,4
Chili	0,4
Chine	27,8
Grèce	2,1
Hong Kong	1,0
Inde	15,2
Indonésie	1,9
Jordanie	0,4
Luxembourg	1,1
Mexique	4,7
Panama	0,5
Qatar	0,6

## Au 31 août 2023 (suite)

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Arabie saoudite	3,0
Corée du Sud	12,5
Taiwan	12,9
Thaïlande	2,1
Turquie	0,5
Émirats arabes unis	2,7
États-Unis	0,8
<b>Autres actifs, moins les passifs</b>	<b>2,4</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

## Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 29 février 2024 et 31 août 2023, le Mandat ne détenait aucun placement important dans des titres de créance.

## Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Mandat était importante aux 29 février 2024 et 31 août 2023, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Mandat (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

## Au 29 février 2024

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
TWD	32 298	15,4
KRW	30 028	14,3
USD	27 673	13,2
HKD	26 642	12,7
INR	24 693	11,8
BRL	9 996	4,8
CNY	8 520	4,1

## Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

Au 29 février 2024 (suite)

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
SAR	6 856	3,3
MXN	5 675	2,7
EUR	3 943	1,9
AED	3 744	1,8
IDR	3 268	1,6
TRY	3 231	1,5
THB	3 029	1,4
PLN	2 310	1,1
ZAR	1 964	0,9
HUF	1 742	0,8

\* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 août 2023

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
HKD	45 085	20,2
TWD	27 807	12,4
KRW	26 308	11,8
USD	25 650	11,5
INR	25 512	11,4
BRL	11 057	4,9
CNY	9 233	4,1
SAR	8 559	3,8
MXN	7 415	3,3
EUR	4 349	1,9
THB	4 310	1,9
IDR	4 017	1,8
AED	3 919	1,8
QAR	1 284	0,6
TRY	1 175	0,5

\* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 29 février 2024 et 31 août 2023 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	29 février 2024	31 août 2023
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	1 969	2 073

### Risque de taux d'intérêt

Aux 29 février 2024 et 31 août 2023, la majeure partie des actifs et passifs financiers du Mandat ne portaient pas intérêt et étaient à court terme; ainsi, le Mandat n'était pas grandement exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

### Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Mandat éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Mandat est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Mandat conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Mandat sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les tableaux des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

### Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 29 février 2024 et 31 août 2023 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Mandat s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie Plus du Mandat et celui de l'indice ou des indices de référence du Mandat, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Mandat. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice(s) de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	29 février 2024	31 août 2023
Indice MSCI des marchés émergents	1 346	1 519

### Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 29 février 2024 et 31 août 2023 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Mandat, comptabilisés à la juste valeur :

Au 29 février 2024

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
<b>Actifs financiers</b>				
Actions	45 425	159 594	–	205 019
Actifs dérivés	–	8	–	8
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>45 425</b>	<b>159 602</b>	<b>–</b>	<b>205 027</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs dérivés	–	(76)	–	(76)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>–</b>	<b>(76)</b>	<b>–</b>	<b>(76)</b>
<b>Total des actifs et des passifs financiers</b>	<b>45 425</b>	<b>159 526</b>	<b>–</b>	<b>204 951</b>

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 août 2023

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
<b>Actifs financiers</b>				
Actions	47 068	171 251	–	218 319
Actifs dérivés	–	6	–	6
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>47 068</b>	<b>171 257</b>	<b>–</b>	<b>218 325</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs dérivés	–	(75)	–	(75)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>–</b>	<b>(75)</b>	<b>–</b>	<b>(75)</b>
<b>Total des actifs et des passifs financiers</b>	<b>47 068</b>	<b>171 182</b>	<b>–</b>	<b>218 250</b>

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

### Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 29 février 2024 et 31 août 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 29 février 2024 et 31 août 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

## Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

### Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Pour la période close le 29 février 2024, le Mandat ne détenait pas de placements importants de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de la période.

Le tableau qui suit présente un rapprochement de toutes les variations des actifs et des passifs financiers de niveau 3 du début à la fin de la période, pour la période close le 31 août 2023 :

Au 31 août 2023

	<i>Actifs financiers</i>	<i>Actifs financiers</i>	<i>Total des actifs financiers</i>	<i>Total des passifs financiers</i>	<i>Total des actifs et des passifs financiers</i>
	<i>Titres à revenu fixe</i>	<i>Actions</i>	<i>(en milliers de dollars)</i>	<i>(en milliers de dollars)</i>	<i>(en milliers de dollars)</i>
Solde au début de la période	-	-	-	-	-
Achats	-	1 109	1 109	-	1 109
Ventes	-	(1 244)	(1 244)	-	(1 244)
Transferts nets	-	-	-	-	-
Profits (pertes) réalisé(e)s	-	(65)	(65)	-	(65)
Variation de la plus-value (moins-value) latente	-	200	200	-	200
Solde à la fin de la période	-	-	-	-	-
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	-	(1 109)	(1 109)	-	(1 109)

Le gestionnaire a recours à différentes techniques d'évaluation et hypothèses pour déterminer la juste valeur des titres classés au niveau 3. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, de modèles de flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et qui reposent sur l'utilisation de données observables, telles que les cours indicatifs des courtiers, les coefficients sectoriels et les taux d'actualisation. Des variations importantes de la juste valeur des instruments financiers détenus par le Mandat peuvent découler de changements dans les données utilisées.

## Notes des états financiers (non audité)

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

### 1. Mandats privés CIBC – Organisation des Mandats et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Mandats privés CIBC (désignés individuellement, le *Mandat*, et collectivement, les *Mandats*) est une fiducie de fonds communs de placement, à l'exception du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire. Les Mandats sont constitués en vertu des lois de l'Ontario et régis aux termes d'une déclaration de fiducie (désignée la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Mandats est situé au 81 Bay Street, 20th Floor, CIBC Square, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Les Mandats sont gérés par Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée le *gestionnaire*). Le gestionnaire est également le fiduciaire, l'agent chargé de la tenue des registres, le conseiller en valeurs et l'agent de transfert des Mandats.

Chaque Mandat peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À l'avenir, l'offre de toute catégorie d'un Mandat pourrait prendre fin ou des catégories supplémentaires pourraient être offertes.

Le 22 mars 2024, le gestionnaire et fiduciaire du Mandat privé de revenu ultra court terme CIBC a annoncé son intention de dissoudre le Mandat le 16 août 2024 ou vers cette date (désignée la *date de dissolution*). Depuis la date de cette annonce, les parts du Mandat ne sont plus offertes pour de nouveaux achats.

Le tableau qui suit présente les catégories de parts offertes par chaque Mandat :

	Mandat privé de revenu ultra court terme CIBC	Mandat privé de revenu fixe canadien CIBC	Mandat privé de revenu fixe multisectoriel CIBC	Mandat privé d'obligations mondiales CIBC	Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC	Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC	Mandat privé de revenu d'actions CIBC
Catégorie Plus	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T4		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T6		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H			✓				
Catégorie Plus-H T4			✓				
Catégorie Plus-H T6			✓				
Catégorie C		✓		✓			✓
Catégorie Plus-F	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T4		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T6		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH			✓				
Catégorie Plus-FH T4			✓				
Catégorie Plus-FH T6			✓				
Catégorie Plus-N	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T4		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T6		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH			✓				
Catégorie Plus-NH T4			✓				
Catégorie Plus-NH T6			✓				
Catégorie I		✓		✓			✓
Catégorie O	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie OH			✓				
Catégorie S			✓				
Catégorie SM	✓	✓		✓			✓
Catégorie SMH			✓				
	Mandat privé d'actions canadiennes CIBC	Mandat privé d'actions américaines CIBC	Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC	Mandat privé d'actions internationales CIBC	Mandat privé d'actions mondiales CIBC	Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC	Mandat privé d'actifs réels CIBC
Catégorie Plus	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T4	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T6	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H T4		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H T6		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie C		✓		✓		✓	
Catégorie Plus-F	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T4	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T6	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH T4		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH T6		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T4	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T6	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH T4		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH T6		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie I	✓	✓		✓		✓	
Catégorie O	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie OH		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie S							✓
Catégorie SM	✓	✓		✓		✓	✓
Catégorie SMH							

Chaque catégorie de parts peut exiger des frais de gestion et des frais d'administration fixes différents. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie de parts.



Le 29 juin 2023, les parts de catégorie A ont été dissoutes et les actifs des porteurs de parts ont été transférés à la catégorie Plus. Auparavant, les parts de catégorie A n'étaient offertes qu'aux investisseurs qui participaient au programme Frontières. Ce programme investissait dans divers Mandats qui formaient un Portefeuille Frontières. Les parts de catégorie A étaient offertes sans frais d'acquisition et les investisseurs ne payaient pas de commission à l'achat de parts de catégorie A.

Les parts des catégories Plus, Plus T4 et Plus T6 sont offertes à tous les investisseurs uniquement selon l'option avec frais d'acquisition. Les investisseurs peuvent payer des frais d'acquisition qui sont négociables avec leur courtier à l'achat de parts des catégories Plus, Plus T4 et Plus T6.

Les parts des catégories Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-FH, Plus-FH T4 et Plus-FH T6 (désignées collectivement, la *catégorie Plus-F*) sont offertes, sous réserve de certaines exigences à l'égard de l'investissement initial minimum, aux investisseurs qui participent à des programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs rémunérés à l'acte, les clients ayant des comptes intégrés parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte (à condition que le courtier à escompte offre des parts de catégorie Plus-F sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie Plus-F peuvent payer des honoraires à leur courtier ou courtier à escompte pour leurs services. Nous ne payons pas de commissions de suivi à l'égard de ces catégories de parts, ce qui nous permet d'imputer des frais de gestion annuels moins élevés.

Les parts des catégories Plus-H, Plus-H T4, Plus-H T6, Plus-FH, Plus-FH T4, Plus-FH T6, Plus-NH, Plus-NH T4, Plus-NH T6 et OH (désignées individuellement, la *catégorie couverte*) ont respectivement les mêmes caractéristiques que les parts des catégories Plus, Plus T4, Plus T6, Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-N, Plus-N T4, Plus-N T6 et O, sauf que chacune utilise des instruments dérivés comme des contrats de change à terme afin de couvrir le risque de change auquel est exposée la catégorie couverte.

Les parts de catégorie C sont offertes à tous les investisseurs sans frais d'acquisition. Les investisseurs ne paient pas de commissions à l'achat de parts de catégorie C.

Les parts de catégorie I sont offertes aux investisseurs qui participent à des programmes qui n'exigent pas le paiement de frais d'acquisition des parts par les investisseurs, ni de frais de service ou de commissions de suivi aux courtiers. Pour ces investisseurs, le gestionnaire facture séparément les frais de placement habituels et exige des frais de gestion réduits. Parmi les investisseurs potentiels, notons les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier plutôt que des frais d'acquisition découlant des opérations pour lesquelles le courtier ne reçoit pas de frais de service ni de commissions de suivi de la part du gestionnaire.

Les parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 sont offertes aux investisseurs qui ont conclu une entente avec le gestionnaire et le courtier. Les parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 ont habituellement pour objectif de facturer séparément les frais aux investisseurs lorsque le courtier ne reçoit pas de frais de service ni de commissions de suivi de la part du gestionnaire. Une commission de service de courtage liée aux parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 sera plutôt négociée entre l'investisseur et son courtier.

Les parts des catégories O et OH ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH avec le gestionnaire. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se serviront des parts des catégories O ou OH des Mandats pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion ni aucune charge d'exploitation ne sont imputés aux Mandats à l'égard des parts des catégories O ou OH; plutôt, des frais de gestion négociés sont facturés directement par le gestionnaire aux porteurs de parts des catégories O et OH, ou selon leurs instructions, ou aux courtiers ou aux gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Les parts des catégories S, SM et SMH ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Il n'y a pas de frais d'acquisition à verser à l'achat de parts de catégorie S. À la date de clôture, les catégories SM et SMH n'étaient pas actives.

La date à laquelle chaque Mandat a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (désignée la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque catégorie de chaque Mandat ont été vendues au public pour la première fois (désignée la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Mandat* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Mandats au 29 février 2024. Les états de la situation financière sont présentés aux 29 février 2024 et 31 août 2023. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont établis pour les semestres clos les 29 février 2024 et 28 février 2023, sauf pour les Mandats ou les catégories créés au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'au 29 février 2024 ou 28 février 2023.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 17 avril 2024.

## 2. Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (désignée l'IAS 34), publiée par l'International Accounting Standards Board (désigné l'IASB).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Mandat est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes comptables d'information financière (désignées les IFRS). Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Mandats pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Mandats. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Mandats (à moins d'indication contraire).

### a) Instruments financiers

#### Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Mandats classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt (désigné le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (désignée la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des titres de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas de titres de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (désignée la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Mandats et a déterminé que les portefeuilles d'actifs et de passifs financiers des Mandats sont gérés et que leur performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Mandats; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Mandats ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation des Mandats relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

## Notes des états financiers (non audité)

### b) Gestion des risques

L'approche globale des Mandats en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Mandats, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Mandat pour connaître les informations précises sur les risques.

#### Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Mandats. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Mandats utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Mandats classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (désigné le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (désigné le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Mandat se trouve à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Mandat, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. Un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Mandats, dont les évaluations classées au niveau 3.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Mandat. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Mandats sont exposés.

Certains Mandats peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notes de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur notation s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, une division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des Mandats représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs.

Les Mandats peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Mandats relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

#### Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Cela vient du fait que les Mandats peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Mandats.

#### Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### Risque d'illiquidité

Les Mandats sont exposés à des rachats en trésorerie quotidiens visant des parts rachetables. De façon générale, les Mandats conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Mandat de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Mandat.

#### Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (désignée la *COVID-19*) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement du Mandat. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

#### Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 29 février 2024, les Mandats n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

### c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Chaque achat ou vente d'un actif d'un portefeuille par un Mandat doit être pris en compte dans l'actif net dès que le calcul de l'actif net est effectué pour la première fois après la date à laquelle l'opération lie le Mandat.
- ii) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Mandats et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Mandats n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations zéro coupon qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- iii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iv) Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- v) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- vi) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Mandat qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Mandat.
- vii) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

### d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau *Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

### e) Titres en portefeuille

Le coût des titres du Mandat est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Mandat. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

### f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Mandats, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Mandat, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

### g) Contrats de change à terme

Les Mandats peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période visée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Mandats qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Mandats qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

### h) Contrats à terme standardisés

Les Mandats peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

### i) Options

Les Mandats peuvent conclure des contrats d'option à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Mandat subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Mandat réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat.

À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

## Notes des états financiers (non audité)

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Mandat comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Mandat comptabilise un profit réalisé qui est présenté à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

### j) Swaps

Les Mandats peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Mandats peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Mandats à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. À l'exception de certains dérivés visés compensés, les Mandats ne concluent des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des renseignements sur les swaps en vigueur à la fin de la période figurent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des Mandats applicables.

### k) Prêt de titres

Un Mandat peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Mandat ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Mandat (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la valeur de marché des titres prêtés.

Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne qui n'est ni la contrepartie du Mandat dans l'opération ni une société du même groupe que celle-ci, pour autant que ses titres de créance notés comme dette à court terme par une agence de notation désignée, ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée, aient une notation désignée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et de la même durée que les titres prêtés, ou échangeables contre de tels titres.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Mandat le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Mandat sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Mandats et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Mandats. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Mandats et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Mandats. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Mandats.

### l) Prises en pension de titres

Les soldes de trésorerie non investis peuvent être investis dans des opérations de prise en pension de titres.

Dans le cadre de prises en pension de titres, des titres gouvernementaux canadiens ou provinciaux sont achetés d'une contrepartie qui accepte de racheter les titres à un prix plus élevé à une date future déterminée. La différence de prix est présentée à titre de revenus d'intérêt. Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de son obligation de racheter le titre. Le risque est géré par le recours à des contreparties jugées acceptables par le gestionnaire et par la réception des titres comme garantie. La valeur de la garantie doit correspondre à au moins 102 % de la valeur marchande quotidienne de la trésorerie investie. Toutes les prises en pension de titres en cours à la fin de la période sont présentées à l'inventaire du portefeuille.

### m) Mandats à catégories multiples

Chaque Mandat peut émettre un nombre illimité de catégories de parts. Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les frais d'administration fixes et les frais de gestion) du Mandat sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Les frais d'administration fixes et les frais de gestion n'ont pas besoin d'être attribués.

### n) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

**o) Légende des abréviations**

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

*Abréviations des devises*

AED – Dirham des Émirats arabes unis	CZK – Couronne tchèque	JPY – Yen japonais	RON – Leu roumain
ARS – Peso argentin	DKK – Couronne danoise	KES – Shilling kényan	RUB – Rouble russe
AUD – Dollar australien	EUR – Euro	KRW – Won sud-coréen	SEK – Couronne suédoise
BRL – Réal brésilien	GBP – Livre sterling	MXN – Peso mexicain	SGD – Dollar de Singapour
CAD – Dollar canadien	HKD – Dollar de Hong Kong	MYR – Ringgit malais	THB – Baht thaïlandais
CHF – Franc suisse	HUF – Forint hongrois	NOK – Couronne norvégienne	TRY – Nouvelle livre turque
CLP – Peso chilien	IDR – Rupiah indonésienne	NZD – Dollar néo-zélandais	TWD – Dollar de Taïwan
CNY – Renminbi chinois	ILS – Shekel israélien	PHP – Peso philippin	USD – Dollar américain
COP – Peso colombien	INR – Roupie indienne	PLN – Zloty polonais	ZAR – Rand sud-africain

*Autres abréviations*

CAAÉ – Certificat américain d'actions étrangères	iUnits – Parts indicelles
CDA – Certificats de dépôt autrichien	LEPOs – Options de vente à bas prix d'exercice
OVC – Obligation à valeur conditionnelle internationale	MSCI – Indice Morgan Stanley Capital
FNB – Fonds négocié en Bourse	OPALS – Portefeuilles optimisés sous forme de titres cotés
CIAÉ – Certificat international d'actions étrangères	PERLES – Rendement lié à des titres participatifs
IPN – Billet de participation internationale	FPI – Fiducie de placement immobilier
iShares – Actions indicelles	CSAÉ – Certificat suédois d'actions étrangères

**p) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part**

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

**3. Évaluation des placements**

La date d'évaluation (désignée la *date d'évaluation*) d'un Mandat correspond à un jour ouvrable du siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Mandat est calculée comme suit :

**a) Trésorerie et autres actifs**

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Mandat et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

Les placements à court terme (instruments du marché monétaire) sont évalués à la juste valeur.

**b) Obligations, débiteures et autres titres de créance**

Les obligations, débiteures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

**c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers**

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Mandat investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une juste valeur plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Mandat. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Mandat peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

**d) Dérivés**

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription inscrits sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et la notation de chaque contrepartie (attribuée par Standard & Poor's, division de McGraw-Hill Financial, Inc.) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Mandat, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Mandat. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de swaps et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de sûreté.

Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

## Notes des états financiers (non audité)

### e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Mandat sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

### f) Autres titres

Tous les autres placements des Mandats sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant, au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la valeur actuelle établie par le gestionnaire.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Mandat pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel le cours ne reflète pas adéquatement la juste valeur en l'évaluant à sa juste valeur. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

### 4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Mandats peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (désignés les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Mandats dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Mandats à ces placements. Les participations des Mandats dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la section *Risques liés aux instruments financiers – Risque de concentration* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites à l'état du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisés(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Mandats ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau *Participations dans des fonds sous-jacents* est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Mandats dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

### 5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Mandat est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des Mandats. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières applicables au moment de l'émission. Les distributions effectuées par les Mandats et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par les Mandats.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du Mandat. Le droit de faire racheter des parts d'un Mandat peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Mandat, à l'exclusion du passif d'un Mandat, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour le Mandat, ou si, dans le cas du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC, le fonds sous-jacent dont il suit le rendement a suspendu les rachats. Les Mandats ne sont pas soumis, en vertu de règles externes, à des exigences concernant leur capital.

Le capital reçu par les Mandats est utilisé dans le cadre du mandat de placement des Mandats. Cela peut inclure, pour tous les Mandats, la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande des porteurs de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les semestres clos les 29 février 2024 et 28 février 2023 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

### 6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Mandats, sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire, les commissions de suivi et les honoraires des sous-conseillers en valeurs sont payés par le gestionnaire à même les frais de gestion reçus des Mandats.

Les frais de gestion annuels maximum exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque catégorie de parts du Mandat sont présentés à la note *Taux maximum des frais de gestion facturables* des états du résultat global. Pour les parts des catégories O et OH, les frais de gestion négociés sont payés par les porteurs de parts, ou selon leurs instructions, ou par les courtiers ou les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Mandats (autres que les frais des fonds) relativement à chaque catégorie de parts émises, à l'exception des parts de catégories O et OH, en contrepartie du paiement, par les Mandats, de frais d'administration fixes au gestionnaire relativement à ces catégories de parts (désignés les *frais d'administration fixes*). Le gestionnaire paie les charges d'exploitation du Mandat qui ne sont pas des frais des fonds attribués aux parts de catégories O et OH du Mandat. Les charges d'exploitation (autres que les frais des fonds) peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports. Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précisé de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts des Mandats, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes facturés à chaque catégorie des Mandats sont présentés à la note intitulée *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Les frais d'administration fixes payables par les Mandats pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans le cadre de la prestation des services aux Mandats.

Outre les frais de gestion et les frais d'administration fixes, les Mandats sont responsables des frais des fonds, qui comprennent, sans s'y limiter, l'ensemble des frais et charges relatifs au comité d'examen indépendant et les dépenses relatives aux emprunts et aux intérêts. Les frais d'opération, qui peuvent comprendre les frais de courtage, les marges, les commissions et les autres frais d'opération sur valeurs mobilières, sont également payés par les Mandats.

Le gestionnaire peut, dans certains cas, renoncer à la totalité ou à une partie des frais d'administration fixes payés par les Mandats. La décision de renoncer aux frais d'administration fixes ou de les absorber en totalité ou en partie est à la discrétion du gestionnaire et cette décision pourrait se poursuivre indéfiniment ou être résiliée en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Les charges d'exploitation, qu'elles soient payables par le gestionnaire ou par les Mandats dans le cadre des frais des fonds, peuvent comprendre des services fournis par le gestionnaire ou les membres de son groupe.

Les frais d'administration fixes pris en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Mandat qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Mandat. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Mandat aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (désignées les *distributions des frais de gestion*) du Mandat.

Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Mandat. Les distributions des frais de gestion versées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Mandat ou sur tout autre investisseur du Mandat. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Mandat investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Mandat ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Mandat ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents détenus par les Mandats peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Mandat. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

### 7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Tous les Mandats, à l'exception du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire, sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, pour tous les Mandats, à l'exception de ceux qui ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule établie lorsque les parts des Mandats sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Mandats a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Mandats et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Mandat peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le prix moyen des parts des porteurs de parts aux fins fiscales.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Mandat sont présentées en dollars canadiens dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC se termine le 31 décembre. Pour tous les autres Mandats, l'année d'imposition se termine le 15 décembre.

Les Mandats sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces produits et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

#### *Provision pour impôts en lien avec des titres indiens*

Les Mandats peuvent investir dans des titres cotés à une Bourse reconnue en Inde et, à titre d'investisseur de portefeuille étranger en Inde, ces Mandats seraient assujettis aux impôts locaux sur les gains en capital réalisés à la vente de ces titres indiens. Par conséquent, les Mandats comptabilisent une provision pour de tels impôts locaux établie à partir des profits latents nets résultant de ces titres indiens, et présentent ce montant au poste *Provision pour retenues d'impôt* dans les états de la situation financière et au poste *Retenues d'impôt* dans les états du résultat global.

### 8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Mandats aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat. Lors de l'attribution des activités de courtage, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Mandats peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Mandats à prendre des décisions en matière de placement pour les Mandats ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Mandats. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Le total des rabais de courtage versés par les Mandats aux courtiers est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

Les opérations relatives à des titres à revenu fixe, à d'autres titres et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) ne peuvent être déterminées et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs, la valeur des services fournis aux sous-conseillers en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Mandat, les coûts sont répartis entre ces Mandats en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs.

### 9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (désignée la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Mandats, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, désignés les *frais*) décrits ci-après. Les Mandats peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements d'émetteurs ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres peuvent figurer dans le portefeuille des Mandats, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Mandats en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Mandats au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans les opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Mandat.

#### *Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et sous-conseiller en valeurs des Mandats*

Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée *GACI*), filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs de chacun des Mandats.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Mandats (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent comptable des registres et l'agent des transferts des Mandats et fournit tous les autres services administratifs requis par les Mandats ou en assure la prestation. Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Mandats (autres que les frais des fonds) qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par le Mandat, de frais d'administration fixes au gestionnaire. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) des frais d'administration fixes que le gestionnaire a reçus du Mandat est présentée dans les états du résultat global à titre de frais d'administration fixes.

#### *Ententes et rabais de courtage*

Le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille, à certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par les sous-conseillers à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Mandats. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs ou aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Mandats ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Mandats. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Mandat, ou une partie du Mandat, pour lequel GACI est le conseiller sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI. Le total des rabais de courtage versés par les Mandats aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

## Notes des états financiers (non audité)

### Dépositaire

La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Mandats (désignée le *dépositaire*). Le dépositaire détient les liquidités et les titres pour les Mandats et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Mandats, notamment la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire en contrepartie de l'imputation par les Mandats de frais d'administration fixes. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

### Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (désignée *STM CIBC*) fournit certains services aux Mandats, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC. Le gestionnaire paie les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon, et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés à STM CIBC, et le gestionnaire facture des frais d'administration fixes aux Mandats. Le cas échéant, des honoraires liés aux prêts de titres sont déduits des produits reçus par les Mandats.

### 10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement des Mandats. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau *Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme*.

### 11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés ou des swaps en cours auprès de courtiers.





GESTION  
D'ACTIFS CIBC

**Gestion d'actifs CIBC inc.**

1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200  
Montréal (Québec)  
H3B 4W5

1 888 888-3863

[www.investissementsrenaissance.ca](http://www.investissementsrenaissance.ca)

[info@gestiondactifscibc.com](mailto:info@gestiondactifscibc.com)